



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

---

# Programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle (Stabi3eGov)

Rapport sur l'affectation des moyens de la tranche 2, train de mesures I «projets prioritaires»

---

Direction opérationnelle cyberadministration suisse, Mirushe Reci

12.05.2010

## **A propos de ce document**

Le présent rapport fournit des indications sur la deuxième allocation des moyens financiers provenant du train de mesures I «projets prioritaires» du programme de cyberadministration, dans le cadre de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Demandes déposées pour la deuxième tranche</b> .....	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Résultats de l'évaluation</b> .....	<b>6</b>
3.1	Critères d'évaluation.....	6
3.1.1	Contexte.....	6
3.1.2	Critères de conformité .....	6
3.1.3	Critères de qualification.....	6
<b>4</b>	<b>Résultats de l'évaluation</b> .....	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Décision</b> .....	<b>7</b>
5.1	Demandes approuvées .....	7
5.2	Demandes rejetées .....	8
5.3	Autres demandes .....	9
<b>6</b>	<b>Récapitulatif de la deuxième tranche</b> .....	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>Perspectives</b> .....	<b>11</b>
7.1	Adaptation du plan de mise en œuvre .....	11
7.2	Demandes approuvées .....	11
7.3	Préparation de la troisième tranche.....	11

# 1 Introduction

Le 17 juin 2009, le Conseil fédéral a décidé d'une troisième phase de mesures de stabilisation conjoncturelle<sup>1</sup>. Le Parlement a ensuite approuvé, le 25 septembre 2009, la «Loi fédérale sur des mesures de stabilisation conjoncturelle temporaire dans les domaines du marché du travail, des technologies de l'information et de la communication et du pouvoir d'achat»<sup>2</sup>. Ces mesures prévoient 4 millions de francs en vue de l'accélération et du soutien des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration («e-government»), qui relève des compétences du Secrétariat général du Département fédéral des finances (Unité de stratégie informatique de la Confédération [USIC]). Le comité de pilotage cyberadministration Suisse a adopté le plan de mise en œuvre correspondant en décembre 2009<sup>3</sup>.

Ce plan comprend deux trains de mesures: I «projets prioritaires» et II «pool de ressources». Dans le cadre de ceux-ci, les organisations chefs de file chargées de mettre en œuvre les projets prioritaires, ainsi que les cantons, les villes et les communes ont la possibilité de demander un soutien pour leurs projets de cyberadministration à la direction opérationnelle cyberadministration Suisse.

Le plan de mise en œuvre prévoit la répartition des fonds suivants:

Train de mesures I: projets prioritaires	3 000 000 CHF
Train de mesures II:	800 000 CHF
Soutien de la mise en œuvre:	200 000 CHF

Le train de mesures I vise à encourager de manière ciblée des prestations et des pré-requis selon le catalogue des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration. Le but principal est d'accélérer la réalisation des projets et de supprimer les blocages. Le soutien est octroyé sous forme de contributions financières aux organisations chefs de file. Un accord sera conclu entre celles-ci et la direction opérationnelle.

Les organisations chefs de file pouvaient adresser leurs demandes concernant la deuxième tranche jusqu'au 30 avril 2010.

Il s'avère que le volume des demandes des ayants droit relatives au pool de ressources ne justifie pas la mise en place de ce dernier, alors que celles portant sur le train de mesures I «projets prioritaires» dépassent largement le budget alloué.

La direction opérationnelle estime donc nécessaire de réaffecter les fonds, voire de supprimer le train de mesures II au profit du train de mesures I.

Compte tenu du délai d'utilisation des fonds et de l'importance des projets à promouvoir dans le cadre de la deuxième tranche, il convient d'employer ces fonds supplémentaires du train de mesures I pour les projets proposés dans cette tranche.

---

<sup>1</sup> <http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=27480>

<sup>2</sup> <http://www.admin.ch/ch/f/as/2009/5043.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.egovernment.ch/stabi3egov>

Voici la nouvelle répartition entre les trois tranches du train de mesures I:

	Délai de dépôt des demandes	Initialement: part du montant total		Désormais: part du montant total	
Tranche 1	31.01.2010	25 %	750 000 CHF	17 %	645 500 CHF
Tranche 2	30.04.2010	50 %	1 500 000 CHF	63 %	2 404 500 CHF
Tranche 3	31.08.2010	25 %	750 000 CHF	20 %	750 000 CHF
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>3 000 000 CHF</b>	<b>100 %</b>	<b>3 800 000 CHF</b>

## 2 Demandes déposées pour la deuxième tranche

La direction opérationnelle cyberadministration Suisse a reçu **14 demandes** pour la deuxième tranche. Six demandes émanant de la première tranche ont été soumises de nouveau dans une version modifiée. Les fonds sollicités s'élèvent à plus de **3,6 millions de francs**.

Dans un premier temps, la direction opérationnelle a vérifié la validité formelle des demandes. Aucune n'a été rejetée pour de tels motifs.

Demande n°	Projet prioritaire	Organisation demanderesse	Breve description
4	B2.06	eCH – groupe spécialisé IAM	IAM – architecture de solution suisse
7	B2.04	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	Renouvellement de l'infrastructure pour l'exploitation des formulaires électroniques
8	A1.18	Office fédéral de la justice	Phase pilote, développement et préparation de l'introduction définitive de l'interface Infostar – contrôles des habitants
11	A1.02	Association swissdec	Développement dans le domaine des données salariales avec IAM pour les entreprises et la signature d'entreprise digitale
12	B1.11	eCH – groupe spécialisé Records Management GEVER	Set pour la norme d'échange nationale eCH pour les dossiers et documents électroniques, qui comprend un simulateur et une routine de service
16	A1.19	Organisation du projet eGRIS	Edification Governance/Traité, définition des interfaces et travail de fond du portail eGRIS
18	A2.06	SIK AG SGI – groupe de travail «Städte- und Gemeindeinformatik»	Elaboration d'un concept pour le projet «Recherche et annonce d'objets trouvés», y compris analyse de la situation actuelle, concept cible et évaluation
19	A1.13	Chancellerie d'Etat du canton de Neuchâtel	Guichet en ligne et e-voting pour les malvoyants
20	A2.10	Association des offices suisses du travail (AOST)	Concept pour le projet «Autorisations dans le domaine du travail», y compris analyse de la situation actuelle, concept pour l'organisation, le financement et la communication, et feuille de route
21	A1.13	Chancellerie fédérale	Remaniement des normes d'échange eCH pour le vote électronique (eCH – 0045)
22	B2.08	Administration fédérale des finances (AFF)	Initialisation du rôle d'organisation chef de file et conception du projet «Facturation et réalisation des paiements par voie électronique»
23	A1.06	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	Elaboration du concept «Demande de permis de construire», y compris analyse de la situation actuelle, évaluation de diverses solutions pour une procédure de permis de construire, ainsi que de modèles d'organisation et de financement
24	A2.08	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police	Portail «Accès aux données juridiques»

		(CCDJP)	
25	B1.02	Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC)	Concept pour des bases légales dans le cadre de la cyberadministration en Suisse

## 3 Résultats de l'évaluation

### 3.1 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation pour la première et la deuxième tranche sont identiques.

#### 3.1.1 Contexte

Les critères d'affectation des moyens prévus pour le train de mesures 1 (projets prioritaires) du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle découlent directement des éléments suivants:

1. Objectifs de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle
2. Stratégie suisse de cyberadministration et convention-cadre afférente
3. Plan de mise en œuvre du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle

#### 3.1.2 Critères de conformité

Les quatre critères de conformité (A) ci-après doivent obligatoirement être remplis.

1. Conformité avec les objectifs des mesures de stabilisation
2. Conformité avec les objectifs de la stratégie suisse de cyberadministration
3. Demande déposée par une organisation chef de file (ou sur mandat de cette dernière)
4. Projet s'inscrivant dans le champ d'application d'un projet prioritaire

Chaque critère est évalué sous la forme **rempli** (1) ou **non rempli** (0). Si un des critères de conformité n'est pas rempli ou ne l'est que partiellement, la demande est refusée.

#### 3.1.3 Critères de qualification

Les critères de qualification (B) ci-après s'appliquent compte tenu de leur pondération et servent à fixer des priorités aux fins de l'affectation des moyens. Ils ne doivent pas obligatoirement être remplis, leur fonction principale étant de permettre d'évaluer les demandes et de sélectionner celles qui seront soutenues. L'évaluation se fonde sur l'attribution de points entiers:

0	non rempli	(< 50 %)
1	partiellement rempli	(> 50 % - 99 %)
2	entièrement rempli	(= 100 %)

Un point supplémentaire peut être accordé à titre exceptionnel lorsqu'il s'agit d'un projet exemplaire, pouvant servir de modèle.

L'évaluation obtenue est multipliée par le facteur de pondération du critère concerné.

	Critère	Pondération
1.	Soutien de la <b>phase de démarrage et de conception</b> du projet prioritaire concerné	x10
2.	<b>Déblocage</b> : la contribution va accélérer sensiblement ou débloquer le projet prioritaire concerné. Le gain de temps en résultant doit être d'au moins un an.	x5
3.	La durabilité de l'engagement des moyens est clairement établie. La poursuite du projet est assurée et <b>l'exploitation garantie après 2010</b> .	x5
4.	<b>Durabilité</b> : l'engagement des moyens favorise la réalisation de pré-requis dont profiteront d'autres projets prioritaires.	x5
5.	L'engagement des moyens à des <b>répercussions sur l'extérieur</b> . En d'autres termes, l'économie ou une grande partie de la population peuvent en percevoir directement les effets.	x2
6.	<b>Interopérabilité</b> : la solution est applicable ou reproductible dans tout le pays (diffusion aux cantons et aux communes).	x5
7.	L'engagement des moyens est <b>SMART</b> <sup>4</sup> . Cette qualité doit ressortir clairement de la demande.	x2
8.	L'engagement des moyens est <b>documenté en toute transparence</b> .	x2
9.	L'engagement des moyens dégage un <b>ROI</b> <sup>5</sup> .	x2
10.	L' <b>utilité</b> de l'engagement des moyens est démontrable et compréhensible.	x2
11.	Sans soutien, le projet ne peut pas être réalisé.	x2
12.	Le projet bénéficie d'un large <b>soutien/acceptation</b> .	x2

## 4 Résultats de l'évaluation

Les résultats détaillés de l'évaluation des demandes sont consultables sur demande auprès de la direction opérationnelle cyberadministration Suisse.

## 5 Décision

### 5.1 Demandes approuvées

Les demandes répertoriées ci-dessous ont été approuvées sur la base de critères d'adéquation et de qualification. L'ensemble des fonds alloués provient du budget disponible, conformément au plan actuel de mise en œuvre de la deuxième tranche et des moyens financiers non utilisés lors de la première tranche.

Demande n°	Projet prioritaire	Brève description	Justification	Montant
4	B2.06	IAM – architecture de solution suisse	Les questions en suspens lors de la demande relative à la première tranche ont été éclaircies. La demande remaniée satisfait bien aux critères d'adéquation et présente un bon résultat pour les critères de qualification. L'objectif consiste notamment à soutenir des projets se trouvant en phase de lancement et de conception afin qu'ils	<b>750 000</b>

<sup>4</sup> SMART est l'acronyme de «Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini». Il s'agit de critères utilisés dans le domaine de la gestion de projet pour définir des objectifs non ambigus dans le cadre d'un accord sur les objectifs.

<sup>5</sup> Le ROI (*return on investment*) ou, en français, le rendement du capital investi correspond au rapport entre la plus-value attendue d'un investissement et son coût. Si les coûts d'investissement sont donnés, il est possible de déterminer quel sera le résultat total intéressant en termes d'économie d'entreprise à une date déterminée.

			puissent progresser dynamiquement. La contribution financière soutiendra significativement l'avancement du projet.	
8	A1.18	Phase pilote, développement et préparation de l'introduction définitive de l'interface Infostar – contrôles des habitants	Les points soulevés lors de la demande relative à la première tranche ont été élucidés. La demande satisfait bien aux critères d'adéquation et présente un bon résultat pour les critères de qualification. L'objectif consiste notamment à soutenir des projets se trouvant en phase de lancement et de conception afin qu'ils puissent progresser dynamiquement. La contribution financière soutiendra significativement l'avancement du projet.	250 000
18	A2.06	Elaboration d'un concept pour le projet «Recherche et annonce d'objets trouvés», y compris analyse de la situation actuelle, concept cible et évaluation	La demande satisfait bien aux critères d'adéquation et présente un bon résultat pour les critères de qualification. L'objectif consiste notamment à soutenir des projets se trouvant en phase de lancement et de conception afin qu'ils puissent progresser dynamiquement. La contribution financière soutiendra significativement l'avancement du projet.	90 000
20	A2.10	Concept pour le projet «Autorisations dans le domaine du travail», y compris analyse de la situation actuelle, concept pour l'organisation, le financement et la communication, et feuille de route	La demande satisfait bien aux critères d'adéquation et présente un bon résultat pour les critères de qualification. L'objectif consiste notamment à soutenir des projets se trouvant en phase de lancement et de conception afin qu'ils puissent progresser dynamiquement. La contribution financière soutiendra significativement l'avancement du projet.	115 000
22	B2.08	Initialisation et conception de l'organisation chef de file du projet «Facturation et réalisation des paiements par voie électronique»	La demande satisfait bien aux critères d'adéquation et présente un bon résultat pour les critères de qualification. L'objectif consiste notamment à soutenir des projets se trouvant en phase de lancement et de conception afin qu'ils puissent progresser dynamiquement. La contribution financière soutiendra significativement l'avancement du projet.	200 000
23	A1.06	Elaboration du concept «Demande de permis de construire», y compris analyse de la situation actuelle, évaluation de diverses solutions pour une procédure de permis de construire, ainsi que modèles d'organisation et de financement	La demande satisfait bien aux critères d'adéquation et présente un bon résultat pour les critères de qualification. L'objectif consiste notamment à soutenir des projets se trouvant en phase de lancement et de conception afin qu'ils puissent progresser dynamiquement. La contribution financière évitera une mise en œuvre non coordonnée du projet et, par conséquent, des conséquences financières importantes.	200 000
<b>Total</b>				<b>1 605 000</b>

## 5.2 Demandes rejetées

Les demandes suivantes ont dû être rejetées en l'état, en raison des critères d'adéquation et de qualification.

Demande n°	Projet prioritaire	Brève description	Justification
19	A1.13	Guichet en ligne et vote électronique pour les malvoyants	Le critère d'adéquation est défini comme suit: les demandes doivent être déposées par une organisation chef de file et le contenu doit être couvert matériellement par un projet du catalogue de projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration. Ces deux points n'étaient pas satisfaits en

			l'espèce.
21	A1.13	Remaniement des normes d'échange eCH pour le vote électronique (eCH – 0045)	L'une des priorités du train de mesures I est de promouvoir la phase de lancement et de conception. La demande ne répond cependant pas à ce critère.

### 5.3 Autres demandes

Les projets suivants ont obtenu une bonne évaluation d'après les critères tant d'adéquation que de qualification. La direction opérationnelle cyberadministration Suisse considère qu'ils peuvent être soutenus, mais les fonds demandés dépassent les moyens financiers disponibles pour la deuxième tranche.

Demande n°	Projet prioritaire	Brève description	Justification
7	B2.04	Renouvellement de l'infrastructure pour l'exploitation des formulaires électroniques	Les informations complémentaires requises ont été ajoutées à la demande. Les critères d'adéquation sont donc remplis et de bons résultats ont été obtenus pour les critères de qualification. Toutefois, le projet n'est pas encore en phase de conception.
11	A1.02	Développement dans le domaine des données salariales avec IAM pour les entreprises et la signature d'entreprise digitale	La demande répond bien aux critères d'adéquation et le projet comprend des objectifs à réaliser, mais il ne satisfait pas au critère de priorité du train de mesures I, à savoir promouvoir les projets se trouvant en phase de lancement et de conception.
12	B1.11	Set pour la norme d'échange nationale eCH pour les dossiers et documents électroniques, qui comprend un simulateur et une routine de service	Le projet peut prétendre à un soutien, mais il n'est pas certain que d'autres possibilités de financement aient été envisagées. En outre, la priorité du train de mesures I, à savoir promouvoir des projets se trouvant en phase de lancement et de conception, n'est pas avérée en l'espèce.
16	A1.19	Edification Governance/Traité, définition des interfaces et travail de fond du portail eGRIS	La demande répond bien aux critères d'adéquation, mais une grande partie du projet n'est pas encore en phase de conception. Celui-ci obtient cependant une bonne évaluation pour les autres critères de qualification.
24	A2.08	Portail «Accès aux données juridiques»	La demande répond bien aux critères d'adéquation. De plus, les investissements dans la recherche réalisés dans le cadre de ce projet sont jugés opportuns.
25	B1.02	Concept pour des bases légales dans le cadre de la cyberadministration en Suisse	La demande répond bien aux critères d'adéquation et satisfait pleinement à celui portant sur la phase de lancement et de conception. Elle n'indique toutefois pas clairement les objectifs et l'utilisation des fonds.

Les fonds demandés s'élèvent au total à 1 930 000 francs. Si le comité de pilotage accepte le 25 mai 2010 la demande d'adaptation du plan de mise en œuvre déposée par la direction opérationnelle, des financements partiels pourraient être accordés aux projets susmentionnés.

La direction opérationnelle mène actuellement des entretiens avec les demandeurs afin de déterminer la faisabilité des projets en cas de financement partiel.

## 6 Récapitulatif de la deuxième tranche

Le total des fonds demandés dans le cadre de la deuxième tranche dépasse le budget prévu. Par conséquent et eu égard aux objectifs définis dans le plan de mise en œuvre, les moyens financiers disponibles pour cette tranche ont permis de soutenir des projets qui ne sont pas encore en phase de conception.

La mise en œuvre de plusieurs projets pourra être grandement accélérée si le comité de pilotage approuve la demande de la direction opérationnelle concernant une nouvelle répartition des tranches au profit du train de mesures I.

## **7 Perspectives**

### **7.1 Adaptation du plan de mise en œuvre**

Le comité de pilotage décidera le 25 mai 2010 d'une éventuelle adaptation du «Plan de mise en œuvre du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle». La direction opérationnelle cyberadministration Suisse a déposé une demande en ce sens.

### **7.2 Demandes approuvées**

Il convient à présent de conclure une convention de paiement pour les demandes approuvées. Le controlling correspondant sera appliqué.

### **7.3 Préparation de la troisième tranche**

Les travaux préparatoires de la troisième tranche progressent. Les demandes de financement correspondantes (750 000 francs) doivent être envoyées jusqu'au 31 août 2010.